

MA RUE DEMAIN !

Pour une mobilité douce et partagée

Réaménagement de la rue
du Lieutenant Petit le Roy

DÉBUT DES TRAVAUX : OCTOBRE 2022

Durée prévisionnelle des travaux : 6 mois

+ d'info et contact : agenda21@ville-chevilly-larue.fr



L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU LIEUTENANT PETIT LE ROY VIENT RENFORCER LE MAILLAGE EXISTANT DE PISTES CYCLABLES (RD7, RD160, AVENUE JACQUES BREL, AVENUE DU 11 NOVEMBRE 1918, AVENUE DU 8 MAI 1945...). LE SCHÉMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES (SDLD) TRADUIT LA STRATÉGIE MUNICIPALE EN MATIÈRE DE DÉPLACEMENTS DOUX ET INTÈGRE L'ARRIVÉE PROCHAINE DES STATIONS DE MÉTRO DANS LA RÉFLEXION DU DÉPLOIEMENT DES AMÉNAGEMENTS ET LA DIFFUSION D'UNE CULTURE DES LIAISONS DOUCES. PAR UN PARTAGE PLUS ÉQUILIBRÉ DE L'ESPACE PUBLIC, LES INSTALLATIONS FACILITERONT LES DÉPLACEMENTS DES CHEVILLAIS, À PIED, EN VÉLO OU EN VOITURE, EN OFFRANT À CHACUN DE BONNES CONDITIONS DE CONFORT ET DE SÉCURITÉ. OUTRE LA CRÉATION D'AMÉNAGEMENTS PIÉTONS ET CYCLABLES, D'AUTRES ÉQUIPEMENTS SERONT PROPOSÉS TELS QUE DES STATIONNEMENTS VÉLOS, STATIONS DE GONFLAGE, ETC.

AVEC LES CHEVILLAIS

La commune a invité les Chevillais à participer au projet d'aménagement de la rue du Lieutenant Petit le Roy lors d'une réunion de concertation le 20 novembre 2021. Les habitants ont partagé leur expérience, leurs souhaits et discuté avec les services municipaux pour faire évoluer le projet présenté. À l'issue de cette rencontre, le cabinet d'architecture mandaté et les services de la Ville ont retravaillé le projet en intégrant les remarques.

LE PROJET

Réaménager la rue du Lieutenant Petit Le Roy entre la rue du Père Mazurié / l'avenue du Président Franklin Roosevelt (RD160) et l'avenue Jacques Brel, à la suite des travaux réalisés par la RATP pour l'arrivée de la ligne 14 du métro.

L'OBJECTIF

Partager l'espace urbain en améliorant les circulations piétonnes et cyclables tout en permettant une circulation automobile paisible. C'est un projet à long terme qui répond à l'objectif de rééquilibrer les espaces et permettre à tous les usages de se côtoyer harmonieusement.

LES GRANDS PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT :

- Maintien de la circulation automobile en sens unique, sauf à l'extrémité nord de la rue où la circulation sera à double-sens sur quelques mètres pour permettre l'accès à la résidence située à l'angle de la rue Petit le Roy et de l'avenue du Président Roosevelt ;
- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle séparée sur 450 mètres environ qui reliera à terme les voies cyclables existantes, d'autres aménagements du réseau cyclable et desserviront les stations de la ligne 14 du métro ;
- Sécurisation et amélioration du confort des traversées piétonnes ;
- Préservation et réorganisation du stationnement.

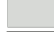




TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT



Dans le cadre du plan « Qualité de l'eau et baignade en Marne et en Seine », la Ville poursuit avec l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre la mise en séparatif des réseaux d'assainissement. Avant de requalifier la voirie en surface, il est nécessaire d'effectuer des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement dans la portion Nord de la rue du Lieutenant Petit Le Roy.

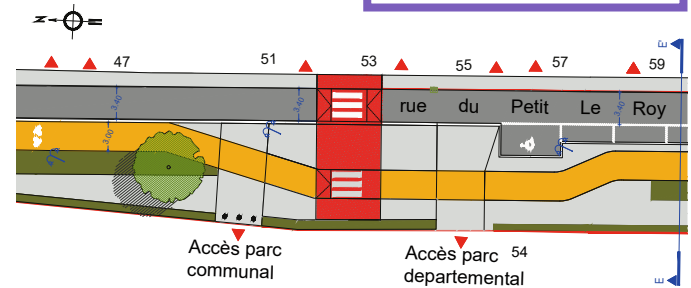
Ces travaux sont réalisés par l'EPT. Ils ont démarré début septembre et doivent se poursuivre jusqu'à fin octobre. Les travaux de voirie menés par la Ville s'inscriront dans la continuité des travaux de l'EPT.

LES POINTS FORTS DU PROJET

	Trottoir enrobé noir
	Chaussée enrobé noir
	Plateau surélevé enrobé rouge
	Piste cyclable bidirectionnelle
	Massif planté
	Entrée charretière
	Arbre maintenu

DES TRAVERSÉES PIÉTONNES PROTÉGÉES

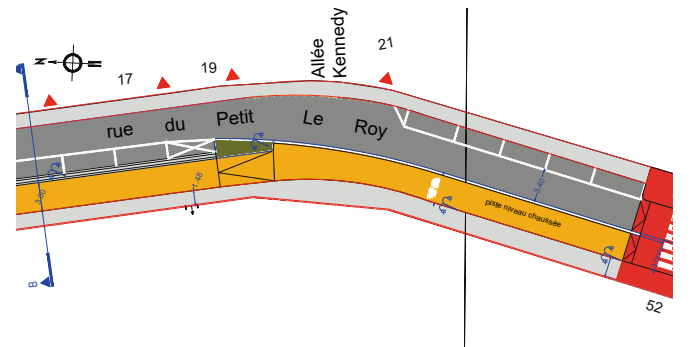
Pour sécuriser le parcours des piétons, les traversées, rendues bien visibles par un enrobé rouge, seront surélevées pour diminuer la vitesse des véhicules.



LE STATIONNEMENT PRÉSERVÉ

La question du stationnement a été pensée avec un double objectif :

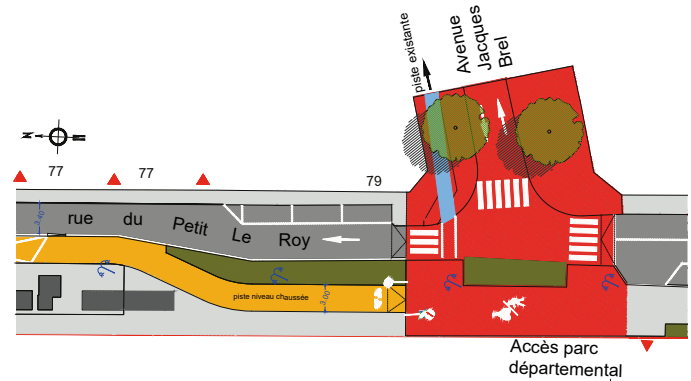
- Conserver le maximum d'emplacements de stationnement existants ;
- Utiliser le stationnement comme un moyen pour ralentir la vitesse en créant des chicanes obligeant les véhicules à effectuer des petits slaloms.



De l'avenue du Président Roosevelt à la rue de l'Oseraie, les emplacements de stationnement seront positionnés côté pair le long de l'hôpital de jour, puis côté impair (pavillons).

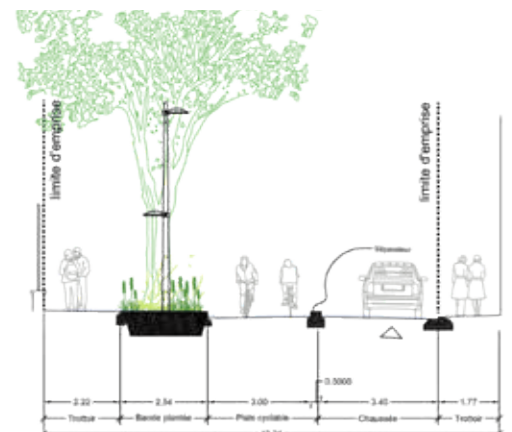
Les emplacements réservés à l'hôpital de jour à certains horaires de la journée seront signalés verticalement et horizontalement.

Entre la rue de l'Oseraie et l'avenue Jacques Brel, la majeure partie des emplacements de stationnement est positionnée du côté du parc. Trois emplacements seront conservés côté impair à l'angle de l'avenue Jacques Brel. Cela créera une chicane et contribuera à diminuer la vitesse.



UNE PISTE CYCLABLE SÉPARÉE

La piste cyclable (en enrobé couleur miel) sera séparée du trottoir et des voitures par une bordure et des différences de niveaux pour que chacun ait un espace bien défini.



PLANNING PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX OCTOBRE 2022 À MARS 2023

LES AMÉNAGEMENTS EN DÉTAIL

Vous souhaitez connaître en détail les aménagements sur l'ensemble de la portion de la rue du Lieutenant Petit le Roy ? Le plan d'aménagement est consultable sur le site de la ville (ville-chevilly-larue.fr, rubrique Actions et projets/Façonner la ville de demain).



;-) Vous pouvez également flasher le QR code ci-dessus !

MONTANT DES TRAVAUX

(HORS ASSAINISSEMENT)

760 000 €

Commune : 176 823 €

État/AAP mobilités actives : 105 489 €

Conseil départemental du Val-de-Marne : 109 800 €

Action financée par la Région Île-de-France : 61 875 €

Métropole du Grand Paris financeur à hauteur de : 75 013 €

Avec la participation de la RATP : 231 000 €

LES HORAIRES DU CHANTIER

Du lundi au vendredi
de 7h30 à 17h

DES MESURES POUR LIMITER LA GÊNE DU CHANTIER

Un chantier n'est jamais sans contraintes. Pour limiter les gênes issues du chantier, la commune a travaillé avec les entreprises qui interviendront.

DIFFÉRENTES MESURES SERONT MISES EN PLACE :

- Travail sur demi-chaussée pour éviter au maximum les coupures de circulation dans la rue ;
- La circulation sera maintenue mais en sens unique dans le sens Nord-Sud pendant les 6 à 8 premières semaines du chantier ;
- Maintien d'un cheminement piéton et délimitation de l'emprise du chantier ;
- Maintien de la propreté des abords du chantier.



UNE QUESTION SUR LE CHANTIER ?

endirect@ville-chevilly-larue.fr

UNE QUESTION SUR LE PROJET ?

agenda21@ville-chevilly-larue.fr

Service Transition Écologique :

01 45 60 19 50

